Coaching professionnel

(lettres et livres)

Soutien **des éditeurs** dans leur démarche de présence et de développement sur la scène internationale via une intervention dans les frais de **coaching**.

Ce soutien concerne les éditeurs professionnels.

[Notre soutien 2](#_Toc71277596)

[Votre projet 2](#_Toc71277597)

[Les conditions 2](#_Toc71277598)

[La subvention 3](#_Toc71277599)

[Votre demande 4](#_Toc71277600)

[Notre décision 5](#_Toc71277601)

[Et si le soutien vous est accordé ? 5](#_Toc71277602)

[Contact 7](#_Toc71277603)

# Notre soutien

Nous (Wallonie Bruxelles International – WBI) soutenons **les éditeurs** dans leur démarche de présence et de développement sur la scène internationale via l’accompagnement d’un **coach professionnel** permettant à un groupe d’éditeurs de parfaire sa stratégie de développement international (image, communication, vente de droits à l’international, préparation des salons du livre, recherche de partenaires, etc.).

# Votre projet

## Discipline(s) de votre projet

Votre projet doit concerner cinq maisons d’édition minimum.

## Pays de votre projet

Votre projet doit concerner le développement international des maisons d’édition impliquées.

# Les conditions

## Conditions de recevabilité

### A quelles conditions doit répondre le porteur de projet ?

Chaque éditeur concerné doit être une maison d’édition francophone de Wallonie ou de Bruxelles qui respecte la charte de l’édition professionnelle de la FWB ou un représentant d’une association professionnelle reconnue.

### A quelles conditions doit répondre le bénéficiaire ?

Il s’agit de la personne physique ou morale recevant la subvention. Les justificatifs comptables devront être à ce nom.

Vous devez être une personne physique ou morale représentant les éditeurs, issu de la Fédération Wallonie-Bruxelles (ayant son siège social principal en Wallonie ou à Bruxelles).

### A quelles conditions doit répondre votre projet ?

Votre projet devra impliquer au moins cinq maisons d’édition.

## Critères de sélection

### Comment votre projet est-il évalué ?

Votre projet est évalué en fonction des éléments suivants :

* **Pertinence** du projet : démontrer, via une présentation par chaque éditeur, qu’elle s’inscrit dans le cadre de la consolidation d’un projet d’exportation déjà en voie de développement ;
* **Retombées** : offrir des garanties en termes de retombées pour chacun des éditeurs concernés.

# La subvention

## Subvention

### Quelle subvention ?

Nous intervenons sur les frais de coaching.

### Quel est le montant de la subvention ?

## Notre intervention se fait sur base du devis et sera plafonnée à un maximum de 5.000 euros par demande.

## Modalités de paiement

La subvention est versée **après la réalisation de votre projet**.

Attention, si vous souhaitez une **avance**, vous devez le préciser dans votre demande et en **justifier** la raison. Sur la base de vos justifications, nous évaluerons si elle vous est accordée et pour quel montant.

Pour plus d’informations, voyez le chapitre « Et si le soutien vous est accordé ? ».

# Votre demande

## Procédure d’introduction de votre demande

### A quelle date introduire votre demande ?

Vous devez introduire votre demande **au plus tard 1 mois** avant le coaching.

### Comment devez-vous envoyer votre demande ?

Vous devez nous envoyer votre demande par **courriel** avec **maximum 5 Mo** de pièces jointes : [culture@wbi.be](mailto:culture@wbi.be)

Si vos **annexes** sont **trop volumineuses**, vous pouvez compléter votre demande avec :

* un lien de partage en ligne (Google Drive, WeTransfer, Dropbox, etc.) ;

## Dossier de demande

Votre demande doit contenir les documents suivants :

* le formulaire de demande ;
* le RIB (relevé d’identité bancaire) du bénéficiaire (vous pouvez obtenir ce RIB auprès de votre organisme bancaire) ;
* le programme de formation proposé par le coach ;
* le devis de la formation ;
* une présentation de chaque éditeur concerné, démontrant que le coaching s’inscrit dans le cadre de la consolidation d’un projet déjà en voie de développement ;
* tout autre élément que vous jugez utile.

## Points d’attention

Votre **dossier** doit être **complet afin d’être examiné**.

# Notre décision

## Modalités de la décision

La décision se passe **en 3 étapes** :

* Une vérification administrative des conditions de recevabilité.
* Une analyse des conditions d’évaluation..
* Une décision prise par WBI.

## Personnes en charge de la sélection

Votre demande est analysée par :

* des représentants du Service général des Lettres et du Livre ;
* des représentants de WBI.

**WBI décide** sur la base de votre demande et de cet avis.

## Communication de la décision

Nous vous informons formellement de notre décision **par courriel**, **dans les 30 jours calendrier** qui suivent l’envoi de votre dossier.

Si vous voulez être informé plus rapidement, vous pouvez nous contacter 15 jours calendrier après l’envoi de votre dossier.

# Et si le soutien vous est accordé ?

## Pour préparer votre projet à l’international

Nous vous invitons à consulter

* Le site du réseau [WBI](http://www.wbi.be)
* Le site du réseau [Awex](http://www.awex.be)
* Le site des [affaires étrangères](http://www.diplomatie.belgium.be/fr)

## Comment allez-vous recevoir la subvention ?

Si vous avez droit à une avance, celle-ci vous sera versée automatiquement après la communication de la décision.

Le solde de la subvention sera versé sur la base de votre déclaration de créance de clôture, accompagnée des justificatifs de paiement.

## Quelles sont vos obligations ?

### Rendre les justificatifs comptables

Vous devez envoyer une **déclaration de créance datée et signée**, accompagnée de tous les justificatifs comptables.

En cas de copies des factures et justificatifs, vous devez les accompagner d’une déclaration sur l’honneur de conformité des justificatifs.

La déclaration de créance sera jointe au mail que vous recevrez en cas de décision positive.

L’ensemble des documents doit être envoyés à :

Madame Pascale Delcomminette, Administratrice générale, WBI

Place Sainctelette, 2

1080 Bruxelles

### Faire un bilan de projet

Vous devez obligatoirement renvoyer unbilan de projet sur le déroulement du coaching, ses retombées éventuelles,…

Ce bilan doit être joint à la déclaration de créance et aux justificatifs comptables.

Un modèle est téléchargeable ci-dessous.

### Mentionner le soutien de WBI

Tout document rendu public relatif à l’activité subventionnée doit porter la mention :

« Avec le soutien de Wallonie-Bruxelles International » et le logo de WBI, téléchargeable à l’adresse : http://www.wbi.be/fr/logos.

## Quelle est la date finale pour rendre vos documents ?

Vous devez envoyer l’ensemble des documents (déclaration de créance, justificatifs et bilan de projet) au plus tard 2 mois après la fin de votre coaching. La date exacte figure dans votre arrêté ministériel de subvention que vous recevez en cas de décision positive.

Attention, si vous dépassez cette date ou si le dossier est incomplet, vous risquez de ne pas recevoir la subvention ou de devoir la rembourser.

# Contact

|  |  |
| --- | --- |
| Wallonie-Bruxelles International  **Service Culture** | |
| Enveloppe ouvertePlace Sainctelette, 2  B - 1080 Bruxelles | Courrier  [culture@wbi.be](mailto:culture@wbi.be) |